

INTERVENTION DE BLAISE DIAGNE EN COMITE SECRET DE LA CHAMBRE DES DEPUTES (séance du 29 juin 1917)

* *Compte rendu sténographique publié dans le Journal Officiel après la guerre.*

M. le Président. La parole est à M. Diagne, pour développer son interpellation sur les conditions d'emploi des tirailleurs sénégalais au cours des opérations offensives dernières.

M. Diagne. Messieurs, la question qui m'amène à la tribune ne comporte pas pour moi la nécessité soit de vous faire un cours de stratégie militaire, soit d'avoir à définir ou à critiquer la politique militaire du Gouvernement autrement qu'en ce qui concerne l'utilisation des troupes noires.

C'est peut-être la première fois que nous parlons ici d'une façon détaillée de l'utilisation des troupes noires. Mais nous avons déjà traité cette question à la commission de l'hygiène et à la commission de l'armée. J'ai pu donner ce que je considérais comme l'exposé des fautes commises en matière d'utilisation de ces troupes.



Blaise DIAGNE

Il a toujours été entendu qu'aux approches de l'hiver les troupes noires étaient retirées du front pour être envoyées en hivernage dans le Midi.

Dans le plan de préparation de l'offensive du 16 avril, il avait été convenu que ces troupes seraient employées.

Au mois de février, le grand quartier général réclamait ces troupes. Prévenu, je faisais observer au Gouvernement tout le danger qu'il y avait à les utiliser à pareille époque. Le 4 mars, M. le général Lyautey, alors ministre de la guerre, me répondit que « les dates auxquelles ces troupes seraient envoyées au front seraient fixées en tenant compte de la nécessité de les ménager tant que la température l'exigerait ».

Messieurs, ce n'est ni un sentiment d'égoïsme, ni un sentiment étroit de race qui me pousse à venir vous entretenir aujourd'hui de cette question. (*Applaudissements*).

La vérité est simple : il s'agit ici d'hommes qui ne sont pas des électeurs et je suis, par conséquent, parfaitement à mon aise pour dire comment je comprenais et comment je comprends l'utilisation de ces hommes et pour dire aussi qu'elles sont les fautes qui ont été commises à leur égard dans leur emploi. (*Très bien ! très bien !*)

Eh bien, en présence de cet engagement du Ministre de la Guerre, pris à la date du 4 mars, parce que j'avais déclaré que si les informations qui m'avaient été données étaient exactes, je déposerais une demande d'interpellation dans l'intérêt de la défense nationale, j'ajoutais que le mois de mars étant un mois d'hiver, les militaires indigènes noirs ne seraient pas en possession de leur complète valeur physique, ce qui pouvait risquer d'aboutir à leur massacre inutile et à l'échec des opérations appuyées sur leurs efforts. (*Très bien ! très bien !*)

Voilà ce que j'écrivais le 21 février et le 28 avril – je vous demande la permission de vous lire la lettre – voici ce que j'étais obligé d'écrire à M. le Ministre de la Guerre qui est actuellement sur ces bancs :

« Monsieur le ministre,
 « A la date du 21 février dernier, je priais par écrit votre prédécesseur de tenir compte de la température et de ne pas laisser engager les tirailleurs sénégalais dans aucune opération, comme le désirait le commandant en chef des armées Nord et Nord-Est, jusqu'à ce que la saison chaude vint.
 « Par lettre du 4 mars et en réponse à la mienne, le général Lyautey m'indiquait que les dates auxquelles ces troupes seront envoyées au front seront fixées en tenant compte de la nécessité de les ménager quand la température l'exigera.
 « Votre prédécesseur ajoutait que « l'attention de M. le général commandant en chef a été appelée sur cette nécessité, aussi bien que sur celle de les installer dans de bons cantonnements ».
 « Or, il résulte des faits lamentables, pour ne pas dire plus, que contre mon attente, contre la raison et l'intérêt de la défense nationale, le commandement a mis en jeu, dans les récentes opérations, ces troupes spéciales, dans des conditions de température telles que les hommes étaient d'avance physiquement frappés d'impuissance par le froid, la neige et la pluie. C'est donc à un véritable massacre, sans utilité, hélas ! qu'ils ont été voués par l'inimaginable légèreté de certains généraux... » (*Applaudissements.*)

M. Parvy¹. Ils ne pouvaient même pas tenir leurs fusils !

M. Diagne. « ...qui n'ont voulu tenir compte ni des instructions du ministre, ni des fortes indications de tous les chefs militaires compétents par leur expérience personnelle, quant au degré de résistance des noirs en hiver.

« Dans des conditions, j'ai l'honneur de vous informer, etc. »

Avant d'entrer dans mon exposé, il était utile, Messieurs, de vous montrer comment, par un travers de mentalité, les questions qui intéressent l'utilisation de ces noirs peuvent être déformées en France.

Je vais vous lire maintenant deux extraits du journal *Le Pays*, à la date du 28 juin 1917, contenant une « Information sur la science à propos du tétanos », et vous allez voir avec quelle inconscience amusante – ce n'est d'ailleurs qu'à ce seul titre que je vous apporte le fait – on traite des questions qui intéressent les militaires d'origine coloniale. A propos de la découverte d'un nouveau sérum fait dans les laboratoires de l'école nationale vétérinaire, l'informateur du journal écrit :

« On ne se rend pas assez compte des superbes travaux qui sont entrepris dans notre grande école nationale vétérinaire où, grâce à des facilités d'expérimentation sur des animaux qu'on peut sacrifier » – retenez bien cela – « bien entendu, on est arrivé à des solutions inespérées de grands problèmes médicaux. »

Après avoir signalé ces expériences sur des animaux que l'on doit pouvoir sacrifier, on lit :
 « Ce nouveau vaccin a été expérimenté, après tous contrôles désirables, sur des blessés de race noire qui avaient été gravement atteints en une zone du front reconnue, par ailleurs, extrêmement tétanigène. » (*Mouvements divers*).

M. Victor Augagneur². Il ne faudrait pourtant pas laisser croire qu'on s'est livré à des expérimentations sur des hommes de race noire. Voici sans doute ce que cette information

¹ Jean PARVY, 1876-1933, député socialiste de la Haute-Vienne.

² Victor AUGAGNEUR, 1855-1931, député du Rhône, ancien gouverneur général de Madagascar de 1905 à 1910.

veut dire : il est reconnu par tous les chirurgiens et par les médecins que les hommes de race noire sont plus sujets au tétanos que les hommes de race blanche. Il n'est donc pas extraordinaire que, voulant démontrer l'efficacité du vaccin, on dise qu'il réussit sur des noirs. Voilà ce qu'on a entendu exprimer, mais il ne s'agit pas d'expérimentations.

M. Théveny³. On aurait pu présenter le fait autrement.

M. Diagne. Messieurs, je n'ai apporté ici cette information que pour montrer une certaine déformation de la mentalité chez ceux qui l'ont écrite. Je n'ai retenu le fait que parce que vous allez le retrouver d'une façon un peu plus tragique dans les faits de l'offensive. Je dis « un peu plus tragique », parce que l'autorité militaire, quelle qu'elle soit, à quelque degré de la hiérarchie qu'elle soit, ignore la sensibilité physique des noirs pendant l'hiver, et alors on aboutit à ce résultat que, lorsque des officiers généraux vont trouver le ministre, le supplient de ne pas donner ces hommes au début du printemps, parce qu'on ne saurait les utiliser à ce moment-là, le ministre le promet – je dois répéter que c'était le général Lyautey – mais le G. Q.G. maintient son désir de les employer.

Voilà donc des hommes qui ont été amenés sur le front au moment où il neigeait, où il faisait froid. Certains bataillons ont été promenés, sous le prétexte de travaux urgents, en Alsace, au mois de mars et de trois jours en trois jours, c'est-à-dire dans l'impossibilité de se prémunir contre le froid, ont changé de cantonnements ; de sorte que lorsque ces bataillons sont finalement arrivés à pied d'œuvre dans les tranchées, ils se trouvaient désorganisés dans toutes les spécialités. Je pourrais vous donner le nombre des malades évacués ; car, si avant combat, d'ordinaire les troupes d'assaut sont menées dans les tranchées la veille de l'attaque, voici des troupes que l'on installe, à partir du 2 avril, dans les tranchées et qu'on affecte à des travaux pénibles de corvée. En effet, comme les régiments coloniaux sont amatelotés à des régiments européens, il est entendu que les camarades européens ne doivent rien faire et que ce sont les autres qui doivent faire les corvées.

M. Ceccaldi⁴. C'est inexact.

M. René Boisneuf⁵. C'est vrai !

M. Ceccaldi. Je vous apporterai la preuve du contraire, parce qu'au moment où ces bataillons ont été conduits sur le front, voulant accomplir la mission qui m'avait été confiée par la commission du budget, j'ai assisté à l'attaque, j'étais à l'assaut avec eux et j'ai vu que les blancs ont été engagés avant les noirs. Les noirs ont fait leur devoir – je leur rends cet hommage – mais au moment où le froid les avaient quelque peu éprouvés, le commandement a donné l'ordre de ramener à l'arrière les bataillons noirs, qui n'ont pas été engagés dans la première offensive. Il y a eu peut-être une faute lourde commise au 2^e corps, mais tout de même il n'est pas possible de laisser dire ici qu'on a envoyé les noirs travailler et se battre pendant que les autres ne travaillaient pas et ne se battaient pas.

M. Diagne. Si, dans cette question, l'impatience de M. Ceccaldi n'a pas su attendre que j'aie administré la preuve de ce que j'avance, ce n'est pas ma faute ; je ne suis pas ici pour dire que, dans tel corps, on n'a pas commis les fautes ou les erreurs commises dans tel autre corps. Je n'ai pas à savoir si tel officier supérieur ou tel officier général est resté dans les limites de ses attributions et a eu à l'égard de ses hommes des sentiments humains. La question n'est pas là pour moi. Vous reconnaissez vous-même qu'il y a eu des fautes commises, et lorsque vous affirmez que jamais ces hommes n'ont été employés à des corvées, je vais vous opposer des rapports de chefs de corps, de commandant de bataillons,

³ Laurent THEVENY, 1845-1927, député de l'Aube.

⁴ Pascal CECCALDI, député de l'Aisne.

⁵ René BOISNEUF, 1873-1927, député de la Guadeloupe.

de chefs de secteurs qui disent que leurs hommes ont été mis en corvée. (*Applaudissements à gauche*).

L'interruption de M. Ceccaldi ne me gêne pas, elle permet surtout de dire, une fois pour toutes, que lorsque nous discutons des questions coloniales, celles que nous avons vécues, que nous vivons, à raison de notre éducation et de notre affinité de race, nous sommes plus près d'une solution médiane que vous, Monsieur Ceccaldi, qui ne connaissez les colonies que par les rapports de la commission du budget et n'êtes pas qualifié pour nous donner des démentis. (*Très bien ! très bien ! – Mouvements divers.*)

Je tirerai simplement des rapports officiels des commandants de bataillon, les faits.

Voici, trois bataillons de tirailleurs, le 66^e, le 67^e et le 70^e bataillon sénégalais qui forment ensemble le 57^e régiment colonial. Ils arrivent le 2 avril au front où, aussitôt, le 66^e bataillon est envoyé aux tranchées d'abord pour des corvées, ensuite en première ligne, le 10, en face du Chemin des Dames, à Paissy.

L'effectif, au 2 avril, du 57^e régiment était de 654 Européens et 2 324 indigènes. Du 1^{er} avril au 20, on est obligé d'évacuer pour gelure des pieds 233 hommes et 93 pour affections pulmonaires.

En vous donnant ces chiffres pour la période qui précède l'attaque, j'ai le droit de dire au Gouvernement, pour celui qui l'a précédé, que, pour moi, c'est chaque fois un crime contre la défense nationale de traiter ainsi ces hommes, qui viennent ici, n'ayant rien d'autre à défendre que la liberté que vous devez demain leur donner d'une façon complète. (*Applaudissements sur divers bancs du parti socialiste et divers autres bancs à gauche*).

Il est inadmissible qu'on les livre aux intempéries de la saison. Je vois M. Ceccaldi sourire.

Monsieur Ceccaldi, vous qui, sous prétexte que vous êtes rapporteur des troupes coloniales, êtes allé sur le front, ayez été l'hôte des généraux, vous êtes revenu ici pour affirmer, à moi-même, que toutes les précautions avaient été prises pour ces hommes logés dans des baraquements Adrian. Pensez-vous qu'il a fallu que je vienne à la Chambre pour savoir ce qu'est une baraque Adrian et pour savoir qu'il est impossible d'y maintenir une chaleur suffisante, surtout pour des hommes aussi fragiles ? Vous avez une large part de responsabilité dans tout ceci parce que si votre situation à la Commission du Budget, comme rapporteur des troupes coloniales, vous permet à un moment donné de vous couvrir de cette fonction, elle ne suffit pas à vous donner compétence dans ces matières. (*Très bien ! très bien ! – Mouvements divers.*)

Alors c'est l'attaque du 16 avril pour ces régiments ; ces troupes ont subi la pluie, la neige, dans des conditions telles que je les retrouve dans une lettre du colonel disant que ces hommes étaient obligés de mettre leur fusil en parapluie sous le bras. Incapables de mettre baïonnette au canon, incapables de se servir de leurs grenades, ils arrivent quand même à la troisième ligne allemande et y subissent la contre-attaque allemande (*Applaudissements*), couverts simplement par un bataillon de 400 hommes d'un régiment colonial blanc. Dans le rapport il est écrit :

« Sur la crête, deuxième ligne allemande intacte et prise de notre troupe en enfilade par des fortins bétonnés à mitrailleuses. Malgré tout on arrive au-delà de la troisième ligne avec vue au loin, mais avec l'impossibilité d'avancer. Les pertes à ce moment sont de 60 %, et il est fait appel à des renforts à neuf heures. Pour toute réponse, l'ordre de reprendre l'attaque survient en l'absence de munitions, cartouches, grenades et fusées éclairantes. Le colonel dut faire remarquer l'impossibilité de continuer et fit organiser un terrain sur la troisième ligne allemande. Nuit du 16 au 17 survient : neige, ravitaillement difficile.

« Incident : dans la nuit, l'artillerie française tire sur nos troupes et tue une dizaine d'hommes du bataillon européen et quelques indigènes.

« Vers six heures du matin, les Allemands contre-attaquaient à la grenade. Les indigènes sont tous dans l'impossibilité de se défendre. Les Européens, seuls, purent se défendre et la troisième ligne fut reprise par les Boches. ».

Voilà les hommes pour lesquels toutes les précautions avaient été prises. Je puis en dire autant pour le 58^e bataillon colonial. Mais, avant, il faut que je vous donne le chiffre des pertes dans ces deux journées des 16 et 18 avril sur cet effectif : 67 officiers, 654 Européens, 2 324 indigènes. Outre 326 hommes évacués pour œdèmes ou affections pulmonaires, nous voyons que l'effectif réduit au 15 avril a subi les pertes suivantes : blessés : 19 officiers ; Européens, 124 ; indigènes, 436 ; tués : 8 officiers, 45 Européens et 541 indigènes ; disparus : 3 officiers, 34 Européens, 304 indigènes. Faites la proportion et vous verrez si c'est là le résultat qu'on peut demander à des hommes lorsque déjà on les a mis dans l'impossibilité de défendre leur pays. (*Applaudissements.*)
Sur plusieurs bancs. Quel était le général qui les commandait ?

M. Diagne. Nous y viendrons.

Je reprends ici le rapport, car je ne veux pas que vous pensiez que je brosse un tableau pessimiste ; je n'y ai pas d'intérêt. Si la guerre tourne mal, c'est nous qui devons en faire les frais. Nous avons des raisons de combattre, mais nous demandons à combattre dans des conditions humaines rationnelles ; nous demandons que celui qui a un fusil à la main n'ait pas l'impression qu'il est un peu du bétail. (*Applaudissements.*)

Pour le 58^e colonial, qui est toujours composé de trois bataillons, nous lisons dans le rapport d'un chef de bataillon :

« Le moral élevé de la troupe lui avait permis déjà, du 31 mars, jour de son départ de Saint-Raphaël au 16 avril, jour de l'attaque, de supporter courageusement les souffrances imposées par le froid et le mauvais temps. Les évacuations, pendant cette période, ont été de 62 indigènes, pour gelures ou affections pulmonaires. »

Voici en ce qui concerne le 68^e, le 69^e et le 71^e bataillon :

« 68^e bataillon : fondu par le feu et débandade par suite de l'absence des chefs tués ;
« 69^e bataillon : a dû se terrer ;
« 71^e bataillon : a dû se terrer. Restaient 417 hommes sur 1 100 à l'attaque, sans avoir tiré un coup de fusil. » (*Exclamations.*)

Et alors on fait relever le 5^e, le 65^e et le 64^e bataillon par le 43^e et le 12^e colonial, déchiquetés et abîmés dans les mêmes conditions. (*Nouvelles exclamations.*)

A gauche. C'est un crime !

M. Parvy. On n'en est plus à un crime près !

M. Diagne. Puis, absence de ravitaillement pendant trois jours ; les valides et les blessés sont enlisés dans la boue et il n'y a pas de brancardiers divisionnaires pendant le même laps de temps.

Je possède à cet égard un document que m'a donné un médecin et duquel il résulte que les médecins régimentaires se trouvent dans la nécessité d'entrer en conflit avec les médecins

brancardiers divisionnaires pour avoir des hommes, non pas seulement pour retirer les blessés, mais encore pour retirer les gens valides enlisés, et qui, revêtus d'un costume auquel ils ne sont pas habitués : souliers, équipements, etc., ne pouvaient plus en sortir. Voilà quelle a été la situation faite à ces malheureux soldats !

Et ici, je crois nécessaire de vous citer, non pas en entier, car je ne veux pas lasser votre patience (*Parlez ! parlez !*) quelques extraits non pas de lettres, mais d'un rapport officiel daté du 24 avril :

« La pluie tomba toute la nuit ; les hommes enfoncés dans la boue jusqu'aux genoux souffrirent beaucoup de froid...

« Les éléments des 68^e et 69^e bataillons occupant les tranchées d'Essen et de Bonn se sont maintenus sur leurs positions toute la journée du 17 et la nuit du 17 au 18, malgré le froid, la pluie, la neige et un bombardement constant d'une exceptionnelle intensité.

« La plupart des tirailleurs ayant les pieds et les mains atteints de gelures, sont restés néanmoins vigilants à leur poste. Comme la plupart d'entre eux n'avaient plus la possibilité matérielle de nettoyer leurs armes enduites d'une épaisse couche de boue, ce furent les Européens qui s'employèrent à la remise en état de l'armement. »

Ce geste de solidarité, fraternelle, au milieu du danger, ne vous fait-il pas comprendre d'une façon complète toute l'hérésie de ces mesures qui consiste à envoyer à la mort, dans l'incapacité de se défendre, des hommes dont la vaillance au contraire devrait être tant profitable à ce pays ? (*Applaudissements.*)

« C'est dans un état de misère physique qu'ils repoussèrent encore, à la grenade, deux contre-attaques sur notre flanc droit le 18 au matin, entre six et sept heures, au moment où le 8^e tirailleurs algériens venait prendre possession du terrain conquis.

« Il est permis de penser que, malgré les pertes exceptionnellement lourdes subies par le 69^e bataillon et la disparition de presque tous ses cadres, il aurait été possible par beau temps d'atteindre l'Ailette ; mais la boue a, en réalité, empêché presque totalement le jeu des spécialités et même, par instant, le tirs des voltigeurs. »

Ce rapport est signé par le chef de bataillon qui commandait l'unité, dont je parle ; il est adressé à la 6^e armée...

Si je prends le 59^e régiment, formé toujours de trois bataillons sénégalais, nous retrouvons exactement la même situation.

Le 16 avril, à neuf heures, l'objectif était constitué par les pentes nord-est de Vauxaillon, entre la ferme de Moisy incluse et le mont des Singes exclu.

En dix minutes, la position fut enlevée ; alors que le bataillon de gauche (7^e colonial européen) et le bataillon de droite (43^e colonial) étaient repliés à la suite d'une contre-attaque allemande, les Sénégalais maintiennent la position à eux seuls.

A deux heures du matin, le 17, ordre de se replier sur le parallèle de départ exécuté après un premier refus du commandant Malefosse, sur injonction du colonel Bonnin, commandant la brigade, alors que la position est intenable. Alors on constate encore une fois – les chefs sont obligés de le reconnaître – que les hommes ne peuvent pas tenir.

Et ici j'ai besoin de vous lire la lettre du colonel qui commandait un de ces régiments, parce que l'attestation qui s'y trouve incluse va être la justification de mon interpellation :

« Je passerai sous silence le voyage en chemin de fer par un temps rigoureux... » – Je dois vous dire que ce colonel écrit à un officier général et que, moi, j'ai la lettre entre les mains (*Rires*) ; elle m'a été remise. – « ... Nous avons trouvé de la neige à Dijon ; le logement dans des baraques Adrian qui, au point de vue de l'étanchéité, n'avaient rien à envier à celles de Saint-Raphaël... » - C'est une critique qui renforce précisément ce que j'ai dit moi-même. – « ...Puis, jusqu'au 17 décembre inclus, temps affreux, froid humide.

« Un de mes bataillons, engagé depuis le début du mois dans les tranchées ; résultat : la moitié du monde par terre avant l'attaque ; le noir ne résiste pas au froid, tout le monde le sait, n'empêche qu'on agit toujours comme si on l'ignorait. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs du parti socialiste.*)

« Les deux autres bataillons ne sont montés aux tranchées que le 11. Donc le jour J, j'avais un bataillon à peu près intact, le bataillon X diminué de moitié, éreinté, en outre par son long séjour dans les tranchées, par le temps froid et humide et par les corvées de transport des bombes des crapouillots. Enfin, comme troisième bataillon, le bataillon blanc... »

La lettre continue ainsi :

« Le bataillon X devait franchir le parapet à six heures et marcher ensuite en se conformant à l'horaire réglé comme du papier à musique. A cinq heures cinquante, les Boches ouvrent le feu de barrage sur la première ligne et il ne fallait pas être grand clerc, ni être doué du flair de Sherlock Holmes pour deviner que le jour J était arrivé et que l'heure H allait sonner. Des passerelles de 4 mètres, pesant chacune dans les 50 kg, se manœuvrent difficilement dans les boyaux, où on enfonce dans la boue jusqu'au ventre.

« De plus, il est difficile de les déplacer, il est encore moins facile de les cacher.

« Les avions boches, du reste, survolaient nos lignes depuis l'aube et nous mitraillaient à faible hauteur. Nos aviateurs, as ou cigognes...– je laisse la responsabilité au colonel qui écrit – étaient sans doute occupés ailleurs.

« Quoi qu'il en soit, à six heures sonnante, le bataillon X est sorti de la tranchée, aligné comme à l'exercice. C'était beau à voir et, naturellement, je ne me suis pas privé de ce spectacle. »

Puis un autre passage :

« Je dois reconnaître que si un service a mal fonctionné, c'est bien celui des brancardiers divisionnaires. Par contre, celui des détrousseurs de blessés n'a rien laissé à désirer. De toutes parts, je reçois des plaintes. Pour n'en citer qu'une : mon secrétaire, gros négociant de Saïgon, a le bras droit emporté et le gauche mis en capilotade ; il a bien retrouvé son portefeuille dans sa poche, mais sans banknote aucune... C'est triste. Comme je tuerais avec plaisir un de ces charognards pris en flagrant délit ! »

Messieurs, la résistance de ces hommes, leurs efforts auraient dû, vous le concevez, leur donner l'occasion de citations. Or, savez-vous quel ordre le Grand Quartier Général a sorti à la suite de l'offensive ? Le voici :

« Grand quartier général, état-major, 1^{er} bureau, n° 350, du 1^{er} mai 1917.

« Les 57^e et 58^e régiments d'infanterie coloniale seront dissous en tant que régiments et leurs bataillons seront réorganisés en bataillons s'administrant isolément. »

Voici la récompense !

« Les drapeaux de ces corps seront renvoyés à leur dépôt, il ne sera fait aucune cérémonie spéciale au départ du drapeau des armées ni à son arrivée au corps.

Ce sont les colonels eux-mêmes qui ont été froissés précisément de ce que les efforts de leurs troupes aient été récompensés de cette façon.

Si je m'en rapporte au chiffre des pertes que l'ex-commandant de la 6^e armée m'a fait porter chez moi par un de ses officiers d'état-major, voici la situation : le Général Mangin, puisqu'il faut le nommer...

(Mouvements divers.)

M. Georges Bousset. C'est pour savoir ce que l'on a fait de lui !

M. Diagne. Le général Mangin m'a fait dire que, sur ses 25 000 tirailleurs, c'est-à-dire sur la totalité des bataillons, le total des pertes en tués, blessés ou disparus était de 6 300, c'est-à-dire, en somme, peu de chose. Ce que le général avait oublié et que j'ai dû dire à son officier d'ordonnance, c'est que ces 6 300 hommes perdus l'étaient sur un total de 10 000 hommes et non de 25 000, car tous les bataillons n'ont pas été engagés. Voilà les procédés de statistique dont usent des généraux comme le général Mangin. Je veux en faire très librement la critique (*Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche*), car ce sont des illusions que de croire qu'on peut opposer sans plus des poitrines de noirs à la mitraille.

Comment, messieurs, la guerre est une guerre scientifique, une guerre qui demande à chacun de ceux qui y participent une puissance d'initiative personnelle, qu'on ne trouve que dans l'hérédité. Et alors ce sont ces braves gens sortis du fond de l'Afrique – nous n'avons pas à savoir ici dans quelles conditions –...

M. Georges Bousset⁶. On le dira quand le moment sera venu.

M. Diagne. ... qui sont venus vous apporter leur effort, c'est à ceux-là que vous demandez, alors qu'ils ne disposent pas de la même hérédité que vous et que vous n'avez pas préparés par une éducation adéquate précisément à fournir en pleine initiative personnelle cet effort, c'est à ceux-là que vous demandez de finir la guerre pour vous ?

Non, messieurs, et à moi-même, il paraît humiliant que ce pays qui a donné le spectacle de 1793, ce pays qui a refoulé l'invasion de tous les peuples de l'Europe, se permette d'accrocher à l'espoir de son salut, à la certitude de sa libération, cette idée que ce seront des noirs sortis du fond de l'Afrique et dans la simplicité primitive d'une mentalité qui s'élève à peine au jour, c'est à ceux-là qu'on doit accrocher le salut de ce pays ?

Non je ne l'accepte pas, je ne tiens pas à vous humilier. *(Interruptions.)*

M. Charles Benoist⁷. Personne ne l'a dit.

M. Diagne. Si ! on l'a dit. Depuis 1916 on a développé cette théorie qu'avec des légions noires on pouvait à un moment donné faire la guerre, et je n'ai pas besoin d'aller loin pour rappeler le témoignage d'un de mes collègues qui venait de voir le général Mangin, quelque temps avant l'invasion. Il disait à ce collègue : Lisez les Mémoires du maréchal de Saxe, vous y verrez que de tout temps on a considéré les noirs comme de vaillants soldats et si, en France, on ne veut pas de ces hommes comme soldats, c'est simplement parce qu'on ne

⁶ Georges BOUSSENOT, né en 1876, député radical-socialiste de la Réunion. Ancien médecin colonial au Soudan de 1900 à 1905 et médecin capitaine au 2^e Corps d'Armée Coloniale d'août 1914 à janvier 1915.

⁷ Charles BENOIST, 1861-1936, député de la Seine.

veut pas avoir à leur donner demain la contre-partie de l'effort qu'on leur demande, c'est-à-dire la liberté complète et totale.

Eh bien, moi, j'ai une autre confiance en moi-même et en vous ; l'effort qui a été fourni est un effort légitime, un effort que nous devons fournir, mais nous attendons que vous nous le fassiez fournir dans des conditions meilleures, pour l'intérêt même de ce pays. (*Applaudissements.*)

En France, personne n'est diminué parce qu'il n'est que réformé, personne n'est diminué parce qu'il n'est qu'auxiliaire, personne n'est diminué parce que l'âge ne lui permet pas de combattre, et alors comment pourrions-nous admettre que, lorsque les intempéries surviennent, des hommes qui ne sont pas adaptés à ce climat soient forcés d'accepter un sacrifice comme celui qu'on leur impose ? Non, ceci n'est pas digne de la France et j'ai le droit de dire que quand le général Mangin s'accroche à cette illusion de croire qu'on peut compter sur eux à toute heure, car c'est lui qui les a réclamés... (*Interruptions à droite.*)

M. Henri Galli⁸. Voulez-vous me permettre ?... (*Non ! non !*)

M. Diagne. C'est lui qui les a réclamés.

M. Henri Galli. Ce n'est pas exact !

M. Diagne. Il les a réclamés au Grand Quartier Général ; il faisait du général Nivelles ce qu'il voulait (*Interruptions.*)

Je vais citer ici le témoignage de plusieurs généraux : ils ont supplié le Ministre de la Guerre, le général Lyautey, de ne pas donner ces hommes, parce que c'était les vouer inévitablement à un massacre. J'estime que le Grand Quartier Général n'avait pas besoin de se livrer à une expérience personnelle ; il suffit d'avoir un cerveau ouvert, d'être rationnel et logique, pour comprendre le peu de résistance de ces hommes à certaines saisons. Le général Mangin le savait, c'est lui qui les a réclamés, parce qu'il était seul susceptible de les renvoyer.

D'ailleurs ma conviction est faite par l'homme que le général Mangin m'a envoyé pour me faire retirer ma demande d'interpellation. (*Applaudissements à gauche.*) Savez-vous quel a été le mot de la fin de cet officier ?

Il m'a simplement dit, avec une sérénité d'esprit qu'on ne retrouve que chez les subordonnés qui ne sont pas personnellement responsables : « Nous avons été desservis. Le marronnier du 20 mars malheureusement n'a pas fleuri. C'est là, notre seule faute. » (*Bruit.*)

Non ! la faute est plus grande, parce que chacun de ces hommes, que vous avez perdus, il faut aller là-bas les remplacer par d'autres. Est-ce que les rumeurs, les accusations légitimes contre ceux qui ont commis la folie de gaspiller ce matériel humain, n'arriveront pas en Afrique et ne pensez-vous pas que c'est folie de se préparer des lendemains difficiles ? Car la mentalité de ces hommes offrira une résistance au sacrifice, s'il doit être consommé dans les conditions où vous, Gouvernement, et vos prédécesseurs l'avez consommé. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Je fais appel à l'honnêteté et à la loyauté des membres du Gouvernement. Je n'incrimine les précédents gouvernants que pour avoir laissé faire. Ce n'est pas une question de personnes pour moi. (*Très bien ! très bien !*) La seule personne que je vois, je suis obligé de la voir, c'est le général Mangin ; c'est lui qui a semé l'idée de ces légions de millions d'hommes

⁸ Henri GALLICHET, dit GALLI, 1854-1922, député de la Seine, co-fondateur avec Paul DEROULEDE de la Ligue des Patriotes.

noirs. Cette idée-là procède de celle même que M. Dalbiez⁹ formulait, à savoir qu'on a encore la prétention que du matériel humain peut résister au canon et à la mitraille.

Eh bien ! non, même pas des poitrines de nègres. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. – L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par ses collègues.*)

⁹ Victor DALBIEZ, 1876-1954, député radical-socialiste des Pyrénées-Orientales. Caporal au 126^e RIT en août 1914, il est nommé lieutenant en février 1915. Il est l'auteur de la loi de juin 1915 sur une meilleure utilisation des hommes mobilisés et mobilisables.